

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCATION : 22/02/2024

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, DUPONT RIOS Sophie, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, SIBIAL Sandra

ABSENTS : DEZIEUX René, GAUTHIER Daniel excusé et donnant procuration à GRUAT Xavier, LACOMBE Jean-Pierre, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPONT RIOS Sophie

La séance est ouverte à 19h30.

Le quorum est atteint.

Il est demandé une modification au procès-verbal du précédent conseil sur une date.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes (voir tableau annexé) et décide :

- Exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts. Le Conseil municipal fait le choix de se repositionner sur ce sujet technique suite à des incompréhensions sur la délibération du 7 février 2024.
- Admettre en non-valeur la créance irrécouvrable d'un montant de 368.92 euros de l'exercice 2020.
- Mettre à disposition gratuitement pour une durée illimitée une partie de la parcelle 218C1285 à l'association La Dordogne de Villages en Barrages pour l'implantation du POD
- Voter la suppression des 5 postes et la mise à jour du tableau des emplois. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une réorganisation des plannings avec augmentation du temps de travail pour le personnel de l'école, réorganisation faite en concertation avec ledit personnel et qu'aucun agent de la collectivité n'est impacté défavorablement
- Opter pour le principe de la *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle* dont Le montant est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet)

Monsieur le Maire fait état des dépenses de fonctionnement 2023 et évoque les grandes lignes du programme d'investissement 2024.

Les devis pour la réfection de la toiture et l'accessibilité de la salle Marcel Bredèche sont présentés et le conseil réitère sa position favorable de principe par 12 voix pour et 2 abstentions au projet 1000 Dojos. Monsieur le Maire réitère qu'hormis la réfection de la toiture et la mise en place de l'accessibilité, resterait à charge pour la commune 20 000 € avancé par le JCPB remboursable en 5 ans sous forme de subvention exceptionnelle en plus de la subvention annuelle. Le Conseil délibérera au prochain conseil.

Toujours concernant le budget, les subventions 2023 aux associations sont listées et leur reconduction est évoquée. A étudier, les modalités de demande et d'obtention.

Sophie DUPONT RIOS évoque le SMAT : Le porteur de projet reprendrait le camping et le centre aquarécréatif. Parallèlement, il y aurait un réaménagement des espaces et de la plage avec régularisation des constructions, de l'assainissement. Le bâtiment ancien magasin de pêche serait réexploité. Enfin, un diagnostic de territoire restant est à effectuer.

Hervé MASSIAS fait un compte rendu de l'assemblée générale de l'ALC et fait état des différents ateliers, de leur fréquentation et du bilan financier. Un nouveau bureau est nommé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44. Vu pour être affiché le 5 mars 2024, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARROUX SAINT JULIEN

SÉANCE DU 29 février 2024  
Date de convocation : 22 février 2024

**PRÉSENTS** : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, DUPONT RIOS Sophie, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, SIBIAL Sandra

**ABSENTS** : DEZIEUX René, GAUTHIER Daniel excusé et donnant procuration à GRUAT Xavier, LACOMBE Jean-Pierre, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DUPONT RIOS Sophie

NUMERO	OBJET	Sens du vote
29-02-2024-1	Délibération annule et remplace fiscalité des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée	Unanimité
29-02-2024-2	Délibération admission en non-valeur d'impayé sur le budget principal de la commune	Unanimité
29-02-2024-3	Délibération convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'association La Dordogne de Villages en Barrages	Unanimité
29-02-2024-4	Délibération suppression de cinq emplois et mise à jour du tableau des emplois	Unanimité
29-02-2024-5	Délibération fixant le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	Unanimité

A Sarroux-Saint Julien, le 29 février 2024

Le Maire, Xavier GRUAT

